



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE GRUSON

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement au sein de l'Espace Culturel, le temps des travaux du centre du village, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Président du CCAS de Gruson, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du CCAS et de la Mairie provisoire conformément à la Loi.

Nombre d'Administrateurs en exercice : 9

Date de la convocation : 06/04/2023

Présents : Olivier TURPIN, Président – Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Marie-France DEVENDEVILLE, Guy MAGNIER – Administrateurs.

Excusés : Valère CARETTE donne pouvoir à Hélène HEROGUER

Marie Annick NOUAUX donne pouvoir à Guy MANIER

Aimé DUQUENNE

Alain DUFRENE

Secrétaire de séance : Philippe SIMOENS

DELIBERATION N°2023/4 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS doivent se prononcer sur l'inscription au Budget Primitif 2023 de l'affectation du résultat, suivant le tableau ci-annexé.

1 - Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2022

| | | |
|--|------------------------|-------------------|
| Total des recettes de l'exercice | 1 | 0,00 € |
| Total des dépenses de l'exercice | 2 | 0,00 € |
| Résultat brut de l'exercice | 3 = (1 - 2) | 0,00 € |
| Résultat de l'exercice précédent | 4 | 4 725,90 € |
| Résultat cumulé (reporter à la ligne budgétaire 001) | 5 = (3 + 4) | 4 725,90 € |
| Reste à réaliser en dépenses d'Investissement | 6 | 0,00 € |
| Reste à réaliser en recettes d'Investissement | 7 | 0,00 € |
| Résultat corrigé des restes à réaliser (à financer par le 1068 si ce résultat est négatif) | 8 = (5 - 6 + 7) | 4 725,90 € |

2 - Détermination du résultat d'exploitation à affecter

| | | |
|--|----------------------------|-------------------|
| Total des produits 2022 | 1 | 2 000,00 € |
| Total des charges 2022 | 2 | 567,40 € |
| Résultat de l'exercice 2022 (compte 12) | 3 = (1 - 2) | 1 432,60 € |
| Excédent de l'exercice précédent (compte 110) | 4 | 1 035,26 € |
| Part de l'excédent affectée à l'investissement | 5 | 0,00 € |
| Reste à réaliser en dépenses de Fonctionnement | 6 | 0,00 € |
| Déficit de l'exercice précédent (compte 119) | 6 | 0,00 € |
| Résultat cumulé à affecter par délibération | 7 = (3 + 4 - 5 - 6) | 2 467,86 € |

3 - Affectation du résultat d'exploitation cumulé à la fin de l'exercice**Affectation par ordre de priorité :**

| | | |
|---|---|--|
| 1 | Couverture du déficit de la section de fonctionnement (par réduction des charges) | -- |
| 2 | Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068) | -- |
| 3 | Autofinancement complémentaire de la section d'investissement (titre de recette au compte 1068) | -- |
| 4 | Report à nouveau en fonctionnement (compte 110) le solde du 110 est repris sur la ligne budgétaire 002 | 2 467,86 € 2 467,86 € |

Les résultats définitifs dégagés ci-dessus et les affectations décidées dans cette délibération sont inscrits au B.P. 2023.
Fait à Gruson le 13 avril 2023

Le Président,

Olivier TURPIN

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Social, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré par : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, approuve l'affectation du résultat 2022 tel qu'il est repris dans le tableau annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les ans, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Président du CCAS
Olivier TURPIN



Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié sur le site Internet le 31/07/2023

Télétransmis en préfecture le 20/04/2023

Reçu en préfecture le 20/04/2023

Identifiant de télétransmission : 059-215902750-20230413-DEL4_CCAS_1304-DE